VILLE DE COLMAR Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 27.06.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents: 41

absent : 0 excusés : 8

Point 7 Compte Administratif 2015.

Présents:

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration:

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

Excusée sans procuration:

Mme Marie LATHOUD.

Le Budget Principal ainsi que les 3 budgets annexes ont été approuvés comme suit :

Nombre de voix pour : 45

contre: 0

abstentions: 2

en l'absence de M. le Maire qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE Transmission à la Préfecture : - 1 JUL 2016

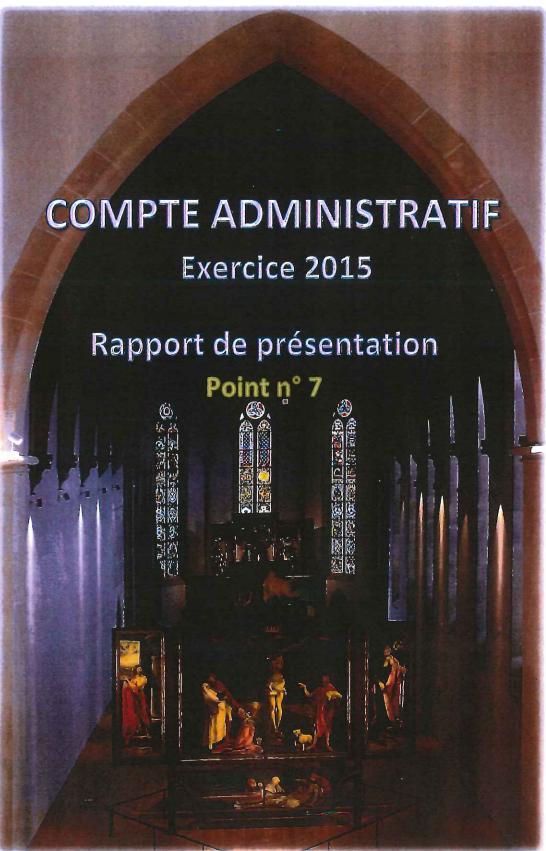












REÇU A LA PRÉFECTURE

≥1 JUIL. 2016





Table des matières

IN	TRODUCTION	5
Ľ	équilibre général	7
LE	BUDGET PRINCIPAL	9
١.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
	A. Les recettes réelles de fonctionnement	10
	1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	11
	2. Chapitre 73 – impôts et taxes	11
	3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations	13
	4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	15
	5. Chapitre 76 – produits financiers	15
	6. Chapitre 77 – produits exceptionnels	15
	7. Chapitre 013 – atténuations de charges	15
	B. Les dépenses réelles de fonctionnement	16
	1. Chapitre 011 – charges à caractère général	17
	2. Chapitre 012 – charges de personnel	17
	3. Chapitre 014 – atténuations de produits	19
	4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	19
	5. Chapitre 66 – charges financières	20
	6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles	20
	C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes	20
	1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute	21
	2. De l'épargne brute à l'épargne nette	21
II.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23
	A. Les recettes réelles d'investissement	24
	1. Les recettes d'équipement	25
	2. Les opérations pour compte de tiers	27
	3. Les recettes financières	27
	4. Prélèvement sur la section de fonctionnement	27
	B. Les dépenses réelles d'investissement	28
	1. Dépenses d'équipement	28
	2. Opérations pour compte de tiers	31
	3. Dépenses financières	32

III. EXCEDENT GLOBAL	32
IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE	33
A. Fonctionnement	33
B. Investissement	33
C. Fonctionnement + Investissement	34
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM	35
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35
A. Les recettes de fonctionnement	35
B. Les dépenses de fonctionnement	35
II. RESULTAT	35
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ	36
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36
A. Les recettes de fonctionnement	36
B. Les dépenses de fonctionnement	36
II. RESULTAT	36
LE BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE – ESPACE MALRAUX	37
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37
A. Les recettes de fonctionnement	37
B. Les dépenses de fonctionnement	37
C. Le résultat de fonctionnement	37
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38
A. Les recettes d'investissement	38
B. Les dépenses d'investissement	38
III. RESULTAT	38

INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace l'activité budgétaire effective de l'année précédente.

Il se doit d'être en cohérence avec les comptes tenus parallèlement par le comptable public, en l'occurrence le trésorier public municipal de Colmar.

Le Compte Administratif 2015 est fortement marqué par :

- la baisse drastique des dotations de l'Etat,
- les mesures d'économies de fonctionnement prises lors de l'élaboration de la décision modificative n° 1 en date du 19 octobre 2015, notamment sur les charges à caractère général et les charges de personnel. Cette DM n° 1 avait ramené le volume des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 au niveau des dépenses de fonctionnement constatées lors du compte administratif 2014.

Ces mesures ont permis d'une part, d'amortir le choc financier de la réduction en 2015 de 1,6 M€ des dotations versées par l'Etat et d'autre part, d'améliorer l'épargne brute ou capacité d'autofinancement de la Ville de Colmar.

Les principaux indicateurs financiers pour le budget sont les suivants :

- les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,74 % (de CA 2014 à CA 2015),
- l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute s'élève à 16 070 247 € en 2015 et progresse de 2 980 900 € par rapport à 2014, soit + 23 %,
- l'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette s'élève à 9 197 624 € en 2015. Elle augmente de 2 869 237 € en 2015, soit + 45 %,
- l'excédent de clôture progresse de 11,55 % (6 235 821,12 € à 6 955 987,16 €),
- malgré le rabotage des dotations par l'Etat, le solde positif entre recettes et dépenses de fonctionnement augmente de 690 000 €, nonobstant les charges nouvelles imposées.

Par ailleurs, les dépenses d'équipement sont maintenues à un niveau très élevé pour atteindre 40 859 861,65 €, soit plus de 590 €/habitant, par rapport à la moyenne nationale qui est de 335 €/habitant (source DGCL: Comptes individuels 2014, communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé). Leur taux de réalisation s'établit à 90 %, ce qui est exceptionnel.

Dès lors il y a lieu de constater que les résultats du Compte Administratif 2015 de la Ville de Colmar sont à l'opposé de ceux de la quasi-totalité des autres villes de France. Par ailleurs ils sont beaucoup plus positifs que les analyses prospectives faites par le Cabinet LOCALNOVA et la Chambre Régionale des Comptes, il y a 2 ans.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 CONSOLIDES

RESULTATS DE CLOTURE

	REA	LISE	RESTES A REALISER	DECLUTATINET
LIBELLES	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT NET (RAR financés)
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes (R)	93 789 812,21 € 88 686 558,31 €	68 129 374,57 € 61 062 022,52 €	4 110 000,00 € 7 250 000,00 €	
Dépenses (D) Résultat 2015 ((R)-(D))	5 103 253,90 €	7 067 352,05 €	-3 140 000,00 €	
Report résultat antérieur 2014	6 171 243,59 €	-8 314 593,05 €		
RESULTAT DE CLOTURE	11 274 497,49 €	-1 247 241,00 €	-3 140 000,00 €	6 887 256,49 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM				
Recettes (R)	146 550,00 €			
Dépenses (D) Résultat 2015 ((R)-(D))	164 050,00 € -17 500,00 €			
Report résultat antérieur 2014	31 000,00 €			
·				
RESULTAT DE CLOTURE	13 500,00 €			13 500,00 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ				
Recettes (R)	86 277,91 €			
Dépenses (D)	73 017,91 €	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	·	
Résultat 2015 ((R)-(D))	13 260,00 €			
Report résultat antérieur 2014	3 200,00 €			
RESULTAT DE CLOTURE	16 460,00 €			16 460,00€
BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE - ESPACE MALRAUX				
Recettes (R)	274 594,49 €	995,34€		
Dépenses (D)	266 077,02 €	283,20€		
Résultat 2015 ((R)-(D))	8 517,47 €	712,14€		
Report résultat antérieur 2014	30 377,53 €	-836,47 €		
RESULTAT DE CLOTURE	38 895,00 €	-124,33 €		38 770,67 €
RESULTAT GLOBAL EXERCICE				
Résultats 2015 cumulés	5 107 531,37 €	7 068 064,19 €	-3 140 000,00 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2014	6 235 821,12 €	-8 315 429,52 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULES	11 343 352,49 €	-1 247 365,33 €	-3 140 000,00 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	10 095 9	987,16 €	-3 140 000,00 €	6 955 987,16 €

L'équilibre général

Le Compte Administratif 2015 présente les résultats de l'exécution budgétaire de la Ville au titre de l'exercice 2015.

Il ressort du tableau synthétique ci-contre que l'excédent de clôture s'établit à 6 955 987,16 € contre 6 235 821,12 € en 2014, soit une progression de 11,55 %.

Cet excédent se décompose par budget comme suit :

budget principal : 6 887 256,49 €
 budget annexe Festival du Film : 13 500,00 €
 budget annexe Festival de Jazz : 16 460,00 €
 budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux : 38 770,67 €

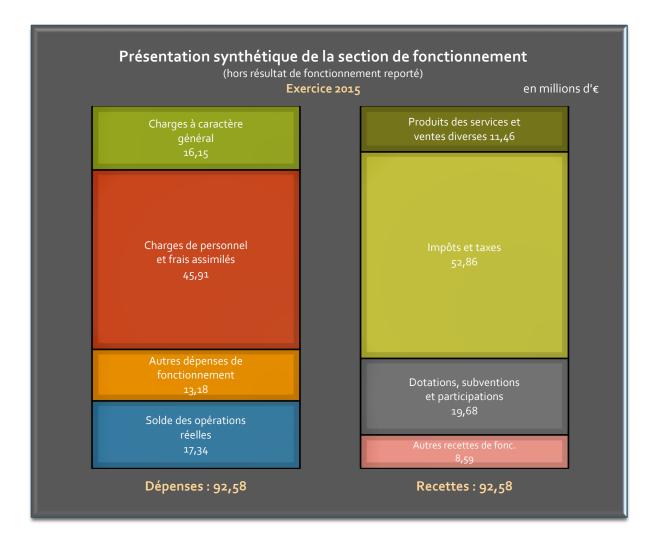
Le compte administratif 2015 illustre bien la gestion saine et rigoureuse de la Ville de Colmar dont il convient de souligner la bonne santé financière dans un contexte économique particulièrement difficile. Ainsi, l'évolution favorable du résultat repose sur un socle historique de bonne gestion ; il est aussi le fruit d'un budget 2015 resserré avec la mise en œuvre de mesures d'économies prises lors de la décision modificative n° 1.

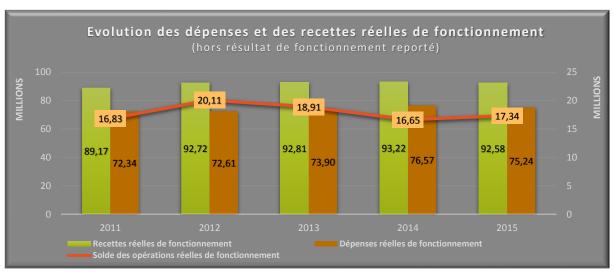
Le volume global des dépenses réelles et d'ordre pour le budget principal s'élève à 149 748 580,83 € dont :

fonctionnement: 88 686 558,31 € contre 92 504 456,86 € en 2014
investissement: 61 062 022,52 € contre 52 277 331,43 € en 2014.

Les seules dépenses réelles représentent un montant de 123 075 438,92 € dont :

fonctionnement: 75 243 046,03 € contre 76 574 392,51 € en 2014 (-1,74 %)
investissement: 47 832 392,89 € contre 48 138 968,85 € en 2014 (-0,64 %)
(hors gestion active de la dette).





La présentation synthétique de la balance générale des comptes administratifs intègre les opérations d'ordre. Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2015, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses et des recettes par chapitre budgétaire et leur évolution.

	FONCTIONNEMENT									
		Dépenses				Recettes				
Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %	Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %	
011	Charges à caractère général	16 584 488,08 €	16 150 889,02 €	-2,61%	70	Produits des services du domaine & ventes div.	10 514 988,84 €	11 459 358,75 €	8,98%	
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 595 775,57 €	45 911 861,43 €	-1,47%	73	Impôts et taxes	51 324 474,40 €	52 859 622,01 €	2,99%	
014	Atténuations de produits	285 993,26 €	393 058,98 €	37,44%	74	Dotations, subventions et participations	21 088 465,16 €	19 676 751,19 €	-6,69%	
65	Autres charges de gestion courante	10 786 190,97 €	10 473 905,60 €	-2,90%	75	Autres produits de gestion courante	2 911 023,90 €	1 868 820,99 €	-35,80%	
66	Charges financières	1 853 797,33 €	1 861 017,46 €	0,39%	76	Produits financiers	1 361 720,77 €	1 241 018,00 €	-8,86%	
67	Charges exceptionnelles	468 147,30 €	452 313,54 €	-3,38%	77	Produits exceptionnels	4 042 198,03 €	2 256 974,76 €	-44,16%	
						dont cessions d'immob.	3 679 715,50 €	1 382 628,30 €	-62,43%	
					013	Atténuations de charges	1 977 863,27 €	3 218 341,39 €	62,72%	
	Sous-total opérations réelles de l'exercice	76 574 392,51 €	75 243 046,03 €	-1,74%		Sous-total opérations réelles de l'exercice	93 220 734,37 €	92 580 887,09 €	-0,69%	
					002	Résultat reporté de fonctionnement	7 733 642,60 €	6 171 243,59 €	-20,20%	
Tota	l dépenses réelles	76 574 392,51 €	75 243 046,03 €	-1,74%	Tota	l recettes réelles	100 954 376,97 €	98 752 130,68 €	-2,18%	

La section de fonctionnement s'établit à 98 752 130,68 € en recettes et à 75 243 046,03 € en dépenses.

En ce qui concerne les recettes, on observe notamment :

- la progression des produits des services du domaine et ventes diverses du fait principalement de la réouverture de la piscine Aqualia,
- une croissance des impôts et taxes en raison d'une bonne dynamique des bases de fiscalité et de la revalorisation de l'attribution de compensation,
- une diminution des dotations, subventions et participations qui s'explique par la ponction opérée par l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

L'évolution des dépenses est le reflet en particulier des effets des mesures d'économies prises lors de la décision modificative n° 1.

On relève principalement que les charges à caractère général sont en retrait de 2,61 %, les charges de personnel de 1,47% et les autres charges de gestion courante de 2,90 %.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

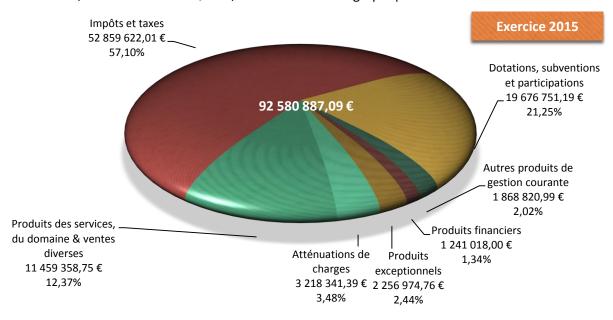
Hors résultat de fonctionnement reporté, elles sont en légère baisse de 0,69 % pour s'établir à 92 580 887,09 € contre 93 220 734,37 € en 2014, essentiellement en raison de la baisse des dotations de l'Etat et se ventilent de la manière suivante :

Chap.	Libellés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	10 514 988,84 €	11 459 358,75 €	944 369,91 €	8,98%
73	Impôts et taxes	51 324 474,40 €	52 859 622,01 €	1 535 147,61 €	2,99%
74	Dotations, subventions et participations	21 088 465,16 €	19 676 751,19 €	-1 411 713,97 €	-6,69%
75	Autres produits de gestion courante	2 911 023,90 €	1 868 820,99 €	-1 042 202,91 €	-35,80%
76	Produits financiers	1 361 720,77 €	1 241 018,00 €	-120 702,77 €	-8,86%
77	Produits exceptionnels	4 042 198,03 €	2 256 974,76 €	-1 785 223,27 €	-44,16%
013	Atténuations de charges	1 977 863,27 €	3 218 341,39 €	1 240 478,12 €	62,72%
	Sous-total autres recettes de fonctionnement	10 292 805,97 €	8 585 155,14 €	-1 707 650,83 €	-16,59%
Total		93 220 734,37 €	92 580 887,09 €	-639 847,28 €	-0,69%

Les recettes en volume 2015/2014 sont reprises ci-dessous :



Au sein de ces recettes, on note le poids principal des recettes fiscales directes qui représentent plus de la moitié, soit exactement 57,10 %, comme l'atteste le graphique ci-dessous :



Aux recettes de l'exercice s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté qui, malgré l'impact de la baisse des dotations de l'Etat, se maintient à un niveau élevé, à savoir 6 171 243,59 € en 2015, contre 7 733 642,60 € en 2014.

Les recettes de fonctionnement au titre de 2015 s'établissent ainsi à **98 752 130,68 €** (92 580 887,09 € + 6 171 243,59 €), contre 100 954 376,97 € en 2014.

1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils atteignent 11 459 358,75 € contre 10 514 988,84 € en 2014, en hausse de 944 369,91€ (+ 8,98 %). Cette hausse résulte notamment du poste prestations de services (+ 611 098,55 €) dont 420 106,80 € au titre des droits d'entrées à la piscine Aqualia, suite à la réouverture en 2015.

Le chapitre 70 comprend deux principaux postes, à savoir :

- les **redevances d'utilisation du domaine** qui se montent à **3 998 690,71 €** et comprennent notamment les concessions et redevances funéraires (201 944,44 €), les droits de stationnement et de location de la voie publique (2 069 548,80 €), les redevances d'occupation du domaine public (128 261,46 €) et les autres redevances et recettes diverses, notamment les parkings publics (1 597 198,03 €);
- les **prestations de services** qui s'élèvent à 5 635 148,69 € avec la ventilation ci-après :
 - 931 713,79 € pour les services à caractère culturel (abonnement des bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire et des arts plastiques, droits d'entrées des musées);
 - √ 938 636,30 € pour les services à caractère sportif et de loisirs (droits d'entrées des piscines);
 - √ 862 322,88 € pour les services à caractère social (frais de garde, crèches et haltes-garderies);
 - ✓ 2890901,72 € pour les autres prestations de services, dont principalement 2333240,00 € au titre de la redevance versée par VIALIS sur les réseaux en concession, 358850,96 € de produits d'exploitation de l'Auberge de Jeunesse et 131971,41 € refacturés à Colmar Agglomération au titre de la fourrière.

2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ils représentent une part significative dans les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté), à savoir 57,10 %.

Les produits perçus au titre des impôts et taxes atteignent 52 859 622,01 € contre 51 324 474,40 € en 2014, en croissance de 2,99 %. Leur évolution est consécutive principalement à l'augmentation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation, ainsi que de l'évolution de l'attribution de compensation qui est passée de 14 789 039 € à 15 268 764 € en 2015. En effet, elle avait été minorée du coût de l'installation par Colmar Agglomération de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective pour un montant de 479 725 €.

Les impôts et taxes sont constitués des éléments suivants :

- les contributions directes et autres impôts locaux et assimilés (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) qui atteignent 29 581 048 € contre 28 466 065 € en 2014, soit une hausse de 3,92 %.
 - Cette augmentation résulte de **l'effet base** : c'est-à-dire la **variation physique** des bases qui procède des changements intervenus dans les locaux imposables (nouvelles constructions,

agrandissement de logements existants, etc.) et qui participe à la revalorisation des bases d'imposition d'une part, et la **variation nominale** fixée par la loi de finances pour 2015 (+ 0,9 % pour la Taxe d'Habitation, la Taxe sur les Propriétés Bâties et la Taxe sur les Propriétés Non Bâties) qui correspond à l'actualisation annuelle des bases ;

- la fiscalité reversée dont :
 - ✓ l'Attribution de Compensation (A.C.) Elle est en augmentation de 3,24 % et passe de 14 789 039 € en 2014 à 15 268 764 € en 2015 pour les raisons évoquées plus haut ;
 - ✓ la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)
 Elle s'élève à 2 946 865 € contre 2 905 312 € en 2014 (+ 1,43 %);
- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) reste stable à 255 648 €.
 - Il est rappelé que cette ressource est issue de la réforme de la fiscalité locale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.
 - Ce montant correspond à une partie du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui était versé avant la réforme par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ce dernier n'intervient plus, à présent, que sur le volet financier à distribuer aux communes dites «défavorisées»;
- les **droits de place** passent de 676 923,51 € à **621 688,47** €, en recul de 8,16 %. Cette évolution résulte principalement de moindres recettes au titre des foires et marchés ;
- la taxe sur les déchets stockés augmente de 14 525,39 € pour s'établir à 116 649,62 €, d'un niveau proche de celui atteint en 2013, contre 102 124,23 € en 2014. Il est rappelé que cette taxe est assise sur le tonnage des déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération.
 Elle est versée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE);
- la taxe sur l'électricité qui est en progression de 2,33 % pour s'établir à 1 155 943,50 € contre 1 129 613,78 € en 2014. Son évolution est fonction de la consommation électrique sur le territoire de la Ville de Colmar ;
- diverses autres ressources d'un montant global de 2 913 015,42 € dont principalement :
 - ✓ la taxe de séjour pour un montant de 479 346,59 € contre 451 998,38 € en 2014. Ce montant inclut la taxe additionnelle départementale à hauteur de 42 831,08 €, qui est reversée au Conseil Départemental du Haut-Rhin;
 - ✓ la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui est en reflux de 9,04 % pour atteindre 778 208,57 € contre 855 505,61 € en 2014. Cette évolution résulte principalement des premiers effets de la taxation, à savoir une diminution des implantations, des surfaces publicitaires et des dimensions des enseignes, mais aussi des dégrèvements qui sont à présent accordés au fil de l'eau au lieu d'être consentis l'année suivante. Il est rappelé que l'un des principaux objectifs de la TLPE est de lutter contre la pollution visuelle en milieu urbain;
 - ✓ la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière qui se monte à 1 614 920,01 € contre 1 582 519,14 € en 2014. Cette recette est tributaire de l'évolution du marché immobilier.

3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'établit à 19 676 751,19 € contre 21 088 465,16 € en 2014, en retrait de 6,69 %, et représente 21,25 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté). Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la réduction opérée par l'Etat sur les concours financiers versés par l'Etat dans le cadre du redressement des comptes publics.

Le tableau ci-après retrace les différentes composantes :

Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
Dotations de l'Etat	16 166 041,00 €	14 547 920,00 €	-1 618 121,00 €	-10,01%
Compensations fiscales et péréquation	1 536 339,00 €	1 489 693,00 €	-46 646,00 €	-3,04%
Autres dotations et participations	3 386 085,16 €	3 639 138,19 €	253 053,03 €	7,47%
Total	21 088 465,16 €	19 676 751,19 €	-1 411 713,97 €	-6,69%

• Dotations versées par l'Etat

Elles affichent une diminution de 10,01 % pour atteindre 14 547 920,00 € contre 16 166 041 € en 2014, et représentent environ 15,71 % des recettes réelles de fonctionnement. Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes dotations.

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
7411	Dotation forfaitaire	13 087 588,00 €	11 353 537,00 €	-1 734 051,00 €	-13,25%
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 310 945,00 €	2 331 744,00 €	20 799,00 €	0,90%
74127	Dotation nationale de péréquation	601 682,00 €	722 018,00 €	120 336,00 €	20,00%
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	110 547,00 €	-25 165,00 €	-18,54%
7484	Dotation de recensement	15 024,00 €	14 984,00 €	-40,00 €	-0,27%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 090,00 €	15 090,00 €	0,00€	0,00%
Total		16 166 041,00 €	14 547 920,00 €	-1 618 121,00 €	-10,01%

La **dotation forfaitaire** est en recul de **1 734 051 €**, du fait notamment de la contribution de la Ville de Colmar au redressement des finances publiques (1 674 120 €) dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards programmé sur 3 ans, pour lequel l'Etat a mis à contribution les collectivités locales à hauteur de **11** milliards d'euros, soit 3,67 milliards d'euros par an.

La **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** et la **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)** sont en croissance respectivement de 0,90 % et de 20 % en raison d'une majoration au niveau national de l'enveloppe dédiée à la péréquation, mais aussi des modalités de calcul de certains éléments intervenant dans le calcul des dotations.

La **Dotation Générale de Décentralisation¹** (**D.G.D**) diminue de 18,54 %. Il s'agit toutefois d'une baisse apparente, puisque l'Etat a décidé de maintenir la DGD au niveau de 2014, mais de verser le montant en deux fois : un acompte de 110 547 € en 2015 et le solde, à savoir 25 165 €, en début d'année 2016. En 2015, la Ville de Colmar était attributaire du seul concours des **Services Communaux d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)** qui a vocation à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé liées aux missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

¹ Les **Dotations Générales de Décentralisation** sont des dotations qui ont été attribuées aux collectivités suite à la décentralisation, pour compenser les nouvelles compétences qui leur revenaient.

La dotation forfaitaire de recensement est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la Ville de Colmar a perçu une dotation forfaitaire de l'Etat de 14 984 € pour l'exercice 2015.

La **dotation pour les titres sécurisés** reste inchangée à **15 090** €. En effet, depuis 2011 l'Etat verse une dotation forfaitaire qui s'élève à 5 030 € par an et par station. La Ville est équipée de 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales.

2 Compensations fiscales et péréquation

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Elles s'établissent à 1 489 693 € contre 1 536 339 € en 2014.

Cette baisse de 3,04 % découle essentiellement de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle qui est en recul de 128 952 € (251 070 € contre 380 022 € en 2014). Cette dotation est incluse dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, qui doit permettre à l'Etat de mieux maîtriser la progression des dépenses publiques.

Autres dotations et participations

Elles sont en augmentation de 7,47 % passant de 3 386 085,16 € à 3 639 138,19 € en 2015. La participation la plus importante est celle concourant aux frais de fonctionnement des crèches et haltes-garderies, qui est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour 1 959 376,69 € contre 1 826 547,68 € en 2014. Cette évolution est consécutive à une augmentation globale de la fréquentation pour les différentes structures.

Ensuite, par ordre d'importance, les participations reçues :

- par l'Etat (803 336,87 €) dont principalement :
 - ✓ au titre des emplois d'avenir (351 975,43 €);
 - ✓ pour le conservatoire à rayonnement départemental (12 000,00 €);
 - ✓ pour la réforme des rythmes scolaires (179 683,33 €);
 - ✓ pour les actions menées par la Ville pour aménager les postes des agents handicapés financés par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) (48 304,50 €);
 - ✓ pour les remboursements au titre des contrats uniques d'insertion et des contrats aidés (55 115,45 €);
- par le **Département** du Haut-Rhin (192 432,10 €) dont principalement 150 000 € au titre de la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- par la Région Alsace pour 106 671,09 € à destination essentiellement du Grand Pays de Colmar (92 449,91 €);
- par divers concours dont le plus important est versé par la C.A.F. et concerne les centres socioculturels (341 041,10 €).

4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre passe de 2 911 023,90 € en 2014 à 1 868 820,99 €, soit une diminution de 35,80 %.

Il se décompose comme suit :

- les revenus des immeubles qui sont en recul de 1,18 % pour atteindre 1 218 578,36 €. A noter que ce poste englobait en 2014 le loyer de l'immeuble sis 32, Cours Sainte Anne, loué à Colmar Agglomération;
- les produits divers de gestion courante atteignent 71 825,92 € contre 1 091 932,16 € en 2014.
 Cette ligne incluait en 2014 le produit issu de la participation des agents de la Ville de Colmar pour les tickets restaurants. Suite à une réaffectation comptable, le remboursement est à présent comptabilisé en atténuations de produits (cf chapitre 013);
- les **redevances** pour **578 416,71** € contre 586 020,93 € en 2014, y compris celles **versées par les fermiers et concessionnaires** (dont principalement Colmar Expo S.A. pour 203 213,61 € (+ 6,99 %) et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour 326 077 € (1,38 %)). Les redevances pour concessions, brevets et licences sont en reflux de 11 022,18 € en raison d'un décalage dans l'émission du titre de recettes qui interviendra en 2016.

5. Chapitre 76 – produits financiers

Ils atteignent 1 241 018 € contre 1 361 720,77 € en 2014, en retrait de 8,86 %. Ce recul résulte pour l'essentiel de la part intérêts de la dette récupérable auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement.

6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à 2 256 974,76 € contre 4 042 198,03 € en 2014. Cette évolution s'explique par de moindres cessions d'immobilisations, dont le montant est passé de 3 679 715,50 € en 2014 à 1 382 628,30 €.

7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre regroupe des remboursements de tout ou partie d'une charge. Les atténuations de charges sont principalement identifiées par les comptes se terminant par un 9.

Elles atteignent 3 218 341,39 € contre 1 977 863,27 € en 2014.

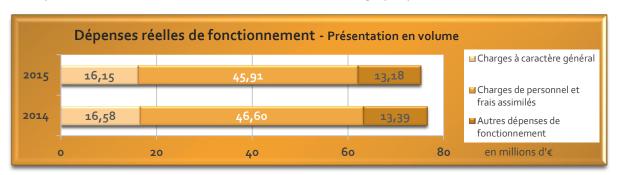
Ce chapitre intègre à présent le produit issu de la participation des agents de la Ville de Colmar pour les tickets restaurants pour un montant de 1 009 575 €, suite à un changement d'imputation comptable. Il retrace par ailleurs, les remboursements de frais de personnel mis à disposition de structures extérieures.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à **75 243 046,03 €** contre 76 574 392,51 € en 2014, en recul de 1,74 %.

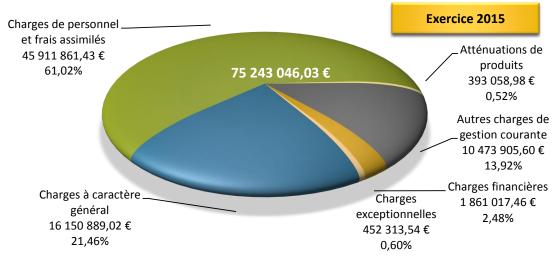
Chap.	Libellés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	16 584 488,08 €	16 150 889,02 €	-433 599,06 €	-2,61%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 595 775,57 €	45 911 861,43 €	-683 914,14 €	-1,47%
014	Atténuations de produits	285 993,26 €	393 058,98 €	107 065,72 €	37,44%
65	Autres charges de gestion courante	10 786 190,97 €	10 473 905,60 €	-312 285,37 €	-2,90%
66	Charges financières	1 853 797,33 €	1 861 017,46 €	7 220,13 €	0,39%
67	Charges exceptionnelles	468 147,30 €	452 313,54 €	-15 833,76 €	-3,38%
	Sous-total autres dépenses de fonctionnement	13 394 128,86 €	13 180 295,58 €	-213 833,28 €	-1,60%
Total		76 574 392,51 €	75 243 046,03 €	-1 331 346,48 €	-1,74%

Les dépenses en volume 2015 / 2014 sont retracées dans le graphique ci-dessous :



Au sein des dépenses, on note le poids principal des charges de personnel (61,02 %), ce qui est le constat commun pour les communes qui ont en charge les missions de service public de proximité génératrices de besoins en moyens humains.

La graphique ci-après l'atteste :



Par ailleurs, la comparaison des principaux postes de dépenses avec la moyenne observée au niveau national ramenée à l'habitant pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants (source DGCL en 2014), laisse entrevoir la situation très favorable de la Ville de Colmar avec des chiffres nettement en dessous de la moyenne nationale :

		2015		
Libellés	Moyenne nationale	Ville de Colmar	Ecarts en %	Ville de Colmar
Charges à caractère général	278 €	240€	-13,56%	235 €
Charges de personnel et frais assimilés	805 €	675€	-16,13%	667 €
Contingents	37€	20 €	-46,11%	21 €
Charges financières	47€	27 €	-42,85%	27€

1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Elles s'établissent à **16 150 889,02 €** contre 16 584 488,08 € en **2014**, en retrait de 433 599,06 € (-2,61 %).

La diminution des charges à caractère général résulte des corrections apportées aux inscriptions initiales du budget primitif 2015 lors de la décision modificative n° 1 pour amortir le choc financier résultant de la réduction drastique et brutale des dotations versées par l'Etat.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services pour l'accomplissement des différentes missions et services publics :

- les achats et variations de stocks qui sont en retrait de 5,36 % (6 633 548,43 € contre 7 009 151,49 € en 2014). Ce recul découle essentiellement de moindres dépenses en énergie électricité à hauteur de 95 284,57 €, en chauffage 82 925,73 € et pour les autres matières et fournitures 131 846,66 €;
- les services extérieurs qui sont en baisse de 6,20 % (4 975 110,84 € contre 5 304 141,63 € en 2014) et intègrent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux, les primes d'assurance, les frais de location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation ;
- les autres services extérieurs sont en croissance de 2,18 % et atteignent 3 759 440,99 € contre 3 679 344,94 € en 2014. Cette augmentation découle pour l'essentiel de la prise en compte des dépenses en année pleine pour la salle de spectacle du Centre Europe et du recours à l'externalisation, en confiant à des entreprises spécialisées le nettoyage de certains locaux (+ 73 010,87 €);
- les **impôts et taxes** s'élèvent à **782 788,76** € contre 591 850,02 € en 2014, en augmentation de 32,26 %. Il s'agit notamment de l'assujettissement à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des parkings pour un montant de 183 427 €.

2. Chapitre 012 – charges de personnel

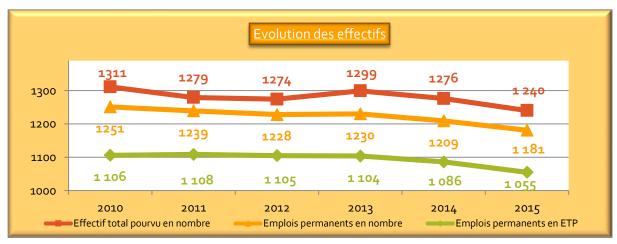
Elles s'élèvent à 45 911 861,43 € contre 46 595 775,57 € en 2014 (-1,47 %). Cette évolution s'explique notamment par le non remplacement systématique des agents partant à la retraite. De plus, le remplacement des départs à la retraite par des agents plus jeunes engendre mécaniquement une baisse des charges de personnel. Il convient de souligner qu'un travail prospectif quant à l'organisation des services est mené en amont pour s'assurer de la nécessité des remplacements, en veillant à maintenir le niveau et la qualité du service.

La différence des charges de personnel entre 2014 et 2015 s'élève ainsi en volume absolu à -683 914,14 €.

Les dépenses de personnel se décomposent comme suit :

- les rémunérations, indemnités et charges sociales qui s'élèvent à 43 491 398,88 € contre 44 034 082,50 € en 2014 (-1,23 %);
- les avantages sociaux (tickets restaurants) qui passent de 2 231 205 € en 2014 à 2 015 640 €
 (-9,66 %) suite à la baisse du nombre de bénéficiaires ;
- les autres personnels extérieurs qui s'établissent à 404 822,55 € contre 330 488,07 € en 2014 (+ 22,49 %) en raison notamment de la refacturation des personnels nouvellement mutualisés en 2015 par Colmar Agglomération.

Le tableau ci-après présente sur une période de six années l'évolution des effectifs, à la fois en postes pourvus, en emplois permanents en nombre et en équivalent temps plein (E.T.P), afin de se conformer à la présentation de la maquette règlementaire (cf. annexe IV au budget principal C1.1).



Le graphique ci-après montre la pyramide des âges de l'ensemble du personnel avec une répartition des effectifs par sexe et âge (tranches quinquennales). Il ressort de cette pyramide que 43,39 % des effectifs ont 50 ans et plus au 31 décembre 2015, contre 42,87 % en 2014.

La moyenne d'âge du personnel est de 46 ans. La répartition hommes-femmes s'établit à 46 % pour les hommes et à 54 % pour les femmes.



3. Chapitre 014 – atténuations de produits

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent 393 058,98 € contre 285 993,26 € en 2014. Cette progression de 107 065,72 € est notamment consécutive aux dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (13 794 €), et au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (77 583 €) visant à assurer une meilleure péréquation horizontale.

Parmi les autres atténuations de produits, on peut citer :

- le reversement de 10 % de la taxe de séjour perçue par la Ville de Colmar à l'Office de Tourisme (41 728,34 €) et au Conseil Général (38 271,66 €);
- les frais de perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité remboursée aux fournisseurs d'électricité (17 335,98 €).
 - 4. Chapitre 65 autres charges de gestion courante

Elles sont en reflux de 2,9 % pour atteindre 10 473 905,60 € contre 10 786 190,97 € en 2014.

Elles sont composées principalement des postes suivants :

• les **subventions de fonctionnement** qui se montent à **8 162 868,00 €** contre 8 237 186,82 € en 2014, dont 2 082 461 € à destination du C.C.A.S. que l'on retrouve sous la rubrique interventions sociales et santé.

Le tableau ci-après présente la ventilation par fonction :

Fonctions	Libellés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecarts en %
0	Services généraux des administrations publiques locales	561 418,00 €	560 559,50 €	-858,50€	-0,15%
1	Sécurité et salubrité publiques	3 532,00 €	5 961,68 €	2 429,68 €	68,79%
2	Enseignement - formation	997 226,01 €	1 005 999,78 €	8 773,77 €	0,88%
3	Culture	1 546 262,40 €	1 630 407,14 €	84 144,74 €	5,44%
4	Sport et jeunesse	1 557 717,24 €	1 399 239,16 €	-158 478,08 €	-10,17%
5	Interventions sociales et santé	2 601 889,00 €	2 642 213,66 €	40 324,66 €	1,55%
6	Famille	849 309,50 €	840 629,49 €	-8 680,01 €	-1,02%
8	Aménagements et services urbains, environnement	0,00€	7 901,00 €	7 901,00 €	=
9	Action économique	119 832,67 €	69 956,59 €	-49 876,08 €	-41,62%
	Total	8 237 186,82 €	8 162 868,00 €	-74 318,82 €	-0,90%

 les contingents et participations obligatoires pour un montant de 1 463 760,64 € contre 1 376 075,87 € en 2014.

Parmi les postes de dépenses les plus importants, on peut citer :

√ la contribution à l'Opéra National du Rhin	562 570,00 €
✓ la participation aux frais de fonctionnement d'écoles privées :	
■ Institut Saint-Jean	276 093,99 €
Institut Assomption	257 145,00 €
✓ la contribution à la Brigade Verte du Haut-Rhin	133 514,00 €
✓ la contribution financière à l'Orchestre Symphonique	70 200,00 €
✓ le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim	50 450,00 €

• les indemnités, frais de mission et de formation des élus pour 713 693,10 € contre 736 058,95 € en 2014.

5. Chapitre 66 – charges financières

Elles sont en augmentation de 0,39 % pour atteindre 1 861 017,46 € contre 1 853 797,33 € en 2014. La progression des charges d'intérêt résulte de l'augmentation de l'encours de la dette, en lien avec un niveau soutenu des dépenses d'équipement.

6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Elles se définissent comme des charges qui ne sont pas destinées à se renouveler dans le temps. Elles s'élèvent à 452 313,54 € contre 468 147,30 € en 2014 (-3,38 %). Cette diminution résulte essentiellement des subventions exceptionnelles versées aux personnes de droit privé (-21 450 €) et les autres charges exceptionnelles (-19 783,89 €), qui enregistrent notamment des frais liés à un contentieux.

Ce chapitre regroupe principalement les postes suivants :

- les bourses et prix pour un montant de 21 855 € contre 18 391,53 € en 2014;
- les **titres annulés** pour **84 008,06 €** contre 61 844,28 € en 2014. Il s'agit principalement d'annulations ou de réduction de titres sur exercices antérieurs suite à des contestations ;
- les **subventions exceptionnelles** pour **338 700 €** contre 360 150 € en 2014.

Elles regroupent principalement les subventions :

 d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes qui se décomposent comme suit :

✓ budget annexe Festival du Film
 ✓ budget annexe Festival de Jazz
 ✓ budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux
 182 500 €

■ versées aux personnes de droit privé pour 31 200 € contre 52 650 € en 2014.

C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente comme suit :

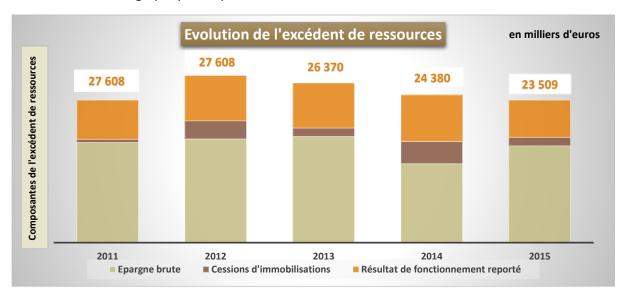
Opérations réelles	2014	2015	Ecarts en €	Ecarts en %
Recettes réelles de fonctionnement (1)	100 954 376,97	98 752 130,68	-2 202 246,29	-2,18%
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	76 574 392,51	75 243 046,03	-1 331 346,48	-1,74%
Excédent de ressources (3) -(4)	24 379 984,46	23 509 084,65	-870 899,81	-3,57%

Sur l'excédent de ressources, il est nécessaire de prélever un montant de 12 234 587,16 € pour assurer le financement des dépenses de la section d'investissement en plus des recettes propres d'investissement, des subventions et des emprunts.

Avec ce prélèvement, le résultat 2015 se présente comme suit :

✓ excédent de ressources
 ✓ prélèvement section d'investissement
 soit un résultat de clôture de fonctionnement
 23 509 084,65 €
 12 234 587,16 €
 11 274 497,49 €

L'excédent de ressources est constitué de trois composantes : l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté et cessions d'immobilisations) + travaux en régie – dépenses réelles de fonctionnement), le produit des cessions d'immobilisations et le résultat de fonctionnement reporté comme le montre le graphique ci-après :



1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute

Il convient d'ajouter à l'excédent de ressources le produit des travaux en régie, qui correspondent à des immobilisations que la Ville de Colmar a créées pour elle-même, et de défalquer le produit des cessions d'immobilisations ainsi que le résultat de fonctionnement reporté pour déterminer l'épargne brute.

Opérations réelles	2014	2015	Ecarts en €	Ecarts en %
Excédent de ressources (1)	24 379 984,46	23 509 084,65	-870 899,81	-3,57%
- résultat de fonctionnement reporté (2)	7 733 642,60	6 171 243,59	-1 562 399,01	-20,20%
Solde des opérations réelles (3) = (1) + (2)	16 646 341,86	17 337 841,06	691 499,20	4,15%
+ Travaux en régie (4)	122 720,65	115 034,66	-7 685,99	-6,26%
- produit des cessions d'immobilisations (5)	3 679 715,50	1 382 628,30	-2 297 087,20	-62,43%
Epargne brute (3) + (4) - (5)	13 089 347,01	16 070 247,42	2 980 900,41	22,77%

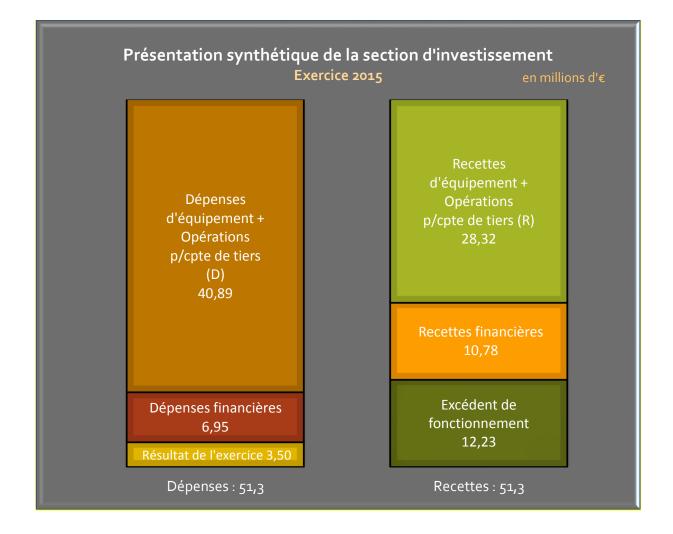
On relève que l'épargne brute s'est fortement appréciée en 2015 pour s'établir à 16 070 247,42 € contre 13 089 347,01 € en 2014, soit une hausse de 22,77 %.

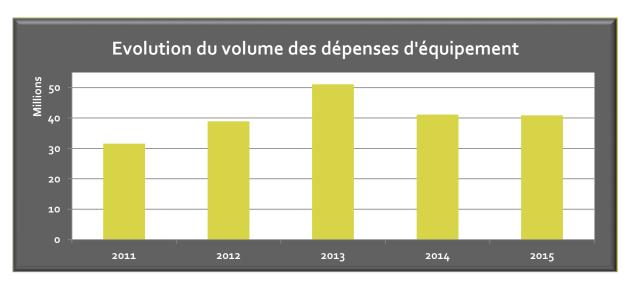
Elle est notamment le fruit des mesures d'économies de fonctionnement prises lors de la décision modificative n° 1 de 2015.

2. De l'épargne brute à l'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Opérations réelles	2014	2015	Ecarts en €	Ecarts en %
Epargne brute	13 089 347,01	16 070 247,42	2 980 900,41	22,77%
Remboursement en capital des emprunts	6 760 959,68	6 872 623,01	111 663,33	1,65%
Epargne nette	6 328 387,33	9 197 624,41	2 869 237,08	45,34%





II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations liées à la gestion active de la dette qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, excédents de fonctionnement capitalisés et résultat d'investissement reporté, la section d'investissement se ventile comme suit :

	INVESTISSEMENT								
	De	épenses				R	ecettes		
Chap.	Libellés	C.A. 2014	C.A. 2015	Evol. %	Chap.	Libellés	C.A. 2015	Evol. %	
20	Immobilisations incorporelles	1 221 711,49 €	1 039 733,65 €	-14,90%	13	Subventions d'investissement	11 047 375,14 €	7 110 693,34 €	-35,63%
204	Subventions d'équipement	1 429 149,05 €	2 462 922,11 €	72,33%	16	Emprunts et dettes assimilées	16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	4,80%
21	Immobilisations corporelles	22 216 965,40 €	18 068 931,00 €	-18,67%	204	Subventions d'équipement	0,00 €	0,00€	1,0070
23	Immobilisations en cours	0,00€	0,00€		20	Immobilisations incorporelles	0,00€	10 731,29 €	
	Opérations d'équipement	16 225 273,75 €	19 288 274,89 €	18,88%	21	Immobilisations corporelles	360 783,39 €	66 198,85 €	-81,65%
					23	Immobilisations en cours	278 590,23 €	3 170 857,79 €	1038,18%
Total des dépenses d'équipement 41		41 093 099,69 €	40 859 861,65 €	-0,57%	Total	des recettes d'équipement	28 496 748,76 €	27 975 981,27 €	-1,83%
45	Opérations pour compte de tiers	139 520,71 €	25 890,14 €	-81,44%	45	Opérations pour compte de tiers	21 441,08 €	346 118,28 €	1514,28%
13	Subventions d'investissement	44 462,61 €	22 133,28 €	-50,22%	10	Dotations ,fonds divers et réserves	6 731 084,11 €	9 599 428,68 €	42,61%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 780 676,32 €	6 890 303,74 €	1,62%	165	Dépôts et cautionnement reçus	2 053,65 €	3 059,52 €	48,98%
	dont emprunts Autres immobilisations	6 760 959,68 €	6 872 623,01 €	1,65%		Autres immobilisations			
27	financières	81 209,52 €	34 204,08 €	-57,88%	27	financières	1 411 900,38 €	1 172 976,98 €	-16,92%
Total d	es dépenses financières	6 906 348,45 €	6 946 641,10 €	0,58%	Total d	es recettes financières	8 145 038,14 €	10 775 465,18 €	32,29%
Sous-	total des dépenses réelles	48 138 968,85 €	47 832 392,89 €	-0,64%	Sous-	total recettes réelles	36 663 227,98 €	39 097 564,73 €	6,64%
						Excédent de fonctionnement	14 641 147,82 €	12 234 587,16 €	-16,44%
TOTA	L DES DEPENSES	48 138 968,85 €	47 832 392,89 €	-0,64%	тота	L DES RECETTES	51 304 375,80 €	51 332 151,89 €	0,05%

Le total de l'investissement en dépenses atteint 47 832 392,89 € contre 48 138 968,85 € en 2014.

Les graphiques ci-contre ont pour objet de présenter de manière synthétique :

- les grands volumes financiers de la section d'investissement ;
- l'évolution des dépenses d'équipement de 2011 à 2015.

Dans ce dernier graphique, on relève une très forte dynamique des dépenses d'équipement depuis 2011, retracée comme suit :

- 31 572 469,37 € en 2011
- 38 913 211,41 € en 2012
- 51 101 024,25 € en 2013
- 41 093 099,69 € en 2014
- 40 859 861,65 € en 2015.

Pour la période concernée, la moyenne annuelle s'établit à 40 707 933,27 €.

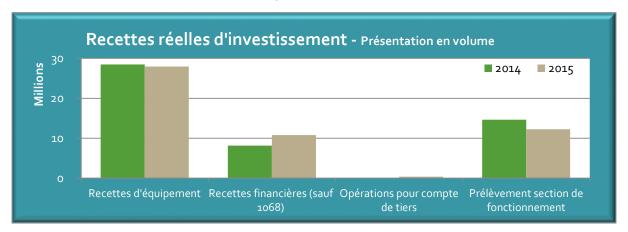
A. Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-après résume l'exécution :

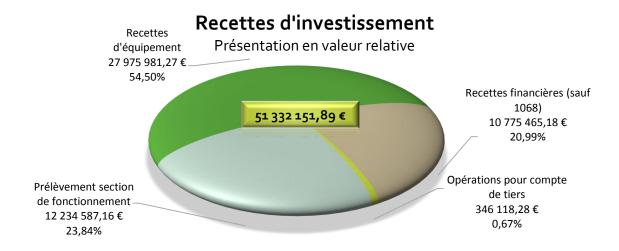
Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
Recettes d'équipement	28 496 748,76 €	27 975 981,27 €	-520 767,49 €	-1,83%
Opérations pour compte de tiers	21 441,08 €	346 118,28 €	324 677,20 €	1514,28%
Recettes financières (sauf 1068)	8 145 038,14 €	10 775 465,18€	2 630 427,04 €	32,29%
Sous-total des recettes d'investissement	36 663 227,98 €	39 097 564,73 €	2 434 336,75 €	6,64%
Prélèvement section de fonctionnement	14 641 147,82 €	12 234 587,16 €	-2 406 560,66 €	-16,44%
Total	51 304 375,80 €	51 332 151,89 €	27 776,09 €	0,05%

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisés par un montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à 39 097 564,73 € contre 36 663 227,98 € en 2014.

Les recettes réelles d'investissement sont reprises en volume 2015 / 2014 ci-dessous :



Au sein des recettes, on relève le poids principal des recettes d'équipement qui représentent 54,50 %, comme le montre le graphique ci-après :



Les recettes se décomposent comme suit :

1. Les recettes d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
13	Subventions d'investissement	11 047 375,14 €	7 110 693,34 €	-3 936 681,80 €	-35,63%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	807 500,00 €	4,80%
20	Immobilisations incorporelles	0,00€	10 731,29 €	10 731,29 €	
21	Immobilisations corporelles	360 783,39 €	66 198,85 €	-294 584,54 €	-81,65%
23	Immobilisations en cours	278 590,23 €	3 170 857,79 €	2 892 267,56 €	1038,18%
Total		28 496 748,76 €	27 975 981,27 €	-520 767,49 €	-1,83%

^(*) hors opérations de gestion active de la dette

• Les subventions d'investissement regroupent

les subventions versées par :

•	l'Etat pour 989	037,54	€ dont principalement :
---	-----------------	--------	-------------------------

\checkmark	Extension du Musée Unterlinden	409 838,41 €
\checkmark	Restructuration du Centre Europe	278 396,19 €
\checkmark	Acquisition de matériel, aménagement et adaptation des	
	postes de travail pour les agents en situation de handicap	136 000,00 €
\checkmark	Installation de caméras de vidéo-protection	76 800,00 €
\checkmark	Travaux d'amélioration du Marché Couvert	38 379,00 €
\checkmark	Travaux au titre des normes d'accessibilité	24 214,83 €
\checkmark	Travaux Square Pfeffel	22 109,11 €

• la **Région Alsace** pour **734 899,02 €** dont principalement :

\checkmark	Extension du Musée Unterlinden	198 561,69 €
\checkmark	Restructuration du Centre Europe	113 405,73 €
✓	Travaux pour économies d'énergie	92 700,00 €
✓	Travaux d'aménagement au Parc des Expositions	86 175,00 €
\checkmark	Travaux Avenue de l'Europe	75 000,00 €
\checkmark	Aménagement espaces extérieurs – Musée Unterlinden	75 000,00 €
✓	Travaux d'aménagement – éco quartier Amsterdam	42 260,35 €
✓	Réhabilitation secteur Amsterdam	30 271,25 €
\checkmark	Travaux d'amélioration au Théâtre Municipal	21 525,00 €

• le **Département du Haut-Rhin** pour **910 646,00 €** dont principalement :

279 607,00 €
200 000,00 €
136 128,00 €
133 500,00 €
33 913,00 €
os » 22 334,00 €
ires 23 817,00 €
15 208,00 €
15 032,00 €
os » 22 334,00 ires 23 817,00 15 208,00

579 522,07 €

✓ ✓ ✓	Extension du Musée du Jouet Construction du parc de stationnement St Josse Travaux sur le presbytère St Martin	13 333,00 € 13 259,00 € 11 772,00 €
Col	mar Agglomération pour 1 597 343,32 € dont principalement :	
\checkmark	Fonds de concours pour l'aménagement	
	du tronçon Est de la Rocade Verte	500 000,00 €
✓	Fonds de concours pour les travaux d'aménagements	
	complémentaires au Colmar Stadium	500 000,00 €
\checkmark	Fonds de concours pour les travaux d'aménagement	
	au Parc des Expositions	500 000,00 €
les	autres organismes pour 1 633 008,70 € dont principalement :	
\checkmark	Indemnités suite aux malfaçons à la piscine Aqualia	889 459,92 €
\checkmark	Fonds de concours versés par la Société Schongauer et	
	reversement de fonds collectés dans le cadre du mécénat pour	

les amendes de police pour 1 146 159 € (1 289 229 € en 2014)

l'extension du Musée Unterlinden

Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

Il est déterminé sur la base des contraventions dressées par les différents services de police (gendarmerie, police nationale et police municipale) pour l'exercice N-1 qui se montent à 52 676 pour 2014 (elles étaient de 55 265 en 2013), auxquelles a été appliquée une valeur de point de **21,76 €** contre 23,33 € en 2013 ;

les participations pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Le redevable est le constructeur qui n'est pas en mesure de respecter les normes de stationnement imposées par les règles d'urbanisme.

Le produit s'établit 99 599,76 € contre 22 133,28 € en 2014.

2 Les emprunts et dettes assimilées se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
1641 + 16441	Emprunts	16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	807 500,00 €	4,80%
Total		16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	807 500,00 €	4,80%

Les emprunts correspondent aux emprunts mobilisés auprès des établissements de crédit en 2015 pour un montant de 17 617 500 € pour financer nos dépenses d'investissement.

- 1 Les lignes immobilisations ont comptabilisé pour 2015 le produit issu de remboursements au titre de l'exercice antérieur pour 3 247 787,93 €, avec notamment une régularisation de TVA :
 - pour la salle de spectacle du Centre Europe pour 3 152 865,93 € (annulation des écritures sur les exercices antérieurs);
 - de prorata de TVA pour le parking Lacarre (56 612,11 €).

2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2015
454220131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 montagnes noires	35 692,14 €
458220082	IUT : Construction Départ. Génie Thermique & Energie	310 426,14 €
Total		346 118,28 €

Les **opérations pour compte de tiers** enregistrent la participation liée à la mise en sécurité de l'immeuble sis 9, place des 6 Montagnes Noires pour 35 692,14 €, ainsi que le solde de subventions versé par le Conseil Départemental et la Région dans le cadre de la construction du Département Génie Thermique et Energie de l'I.U.T. pour 310 426,14 €.

3. Les recettes financières

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 731 084,11 €	9 599 428,68 €	2 868 344,57 €	42,61%
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 053,65 €	3 059,52 €	1 005,87 €	48,98%
27	Autres immobilisations financières	1 411 900,38 €	1 172 976,98€	-238 923,40€	-16,92%
Total		8 145 038,14 €	10 775 465,18 €	2 630 427,04 €	32,29%

Les dotations, fonds divers et réserves d'un montant de 9 599 428,68 € comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour 5 834 906,76 € contre 6 079 164,73 € en 2014. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2014 ;
- la T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement) et la taxe d'aménagement atteignent 523 521,92 € contre 651 919,38 € en 2014, en raison notamment du retard pris par les services de l'Etat pour établir et liquider la taxe d'aménagement, de délais de paiement accordés aux redevables et d'annulations suite à des abandons de projets;
- l'avance au titre du préfinancement du FCTVA à taux zéro pour 3 241 000 €.

Les **dépôts et cautionnements reçus** enregistrent le montant des cautions encaissé par la Ville pour les locations immobilières pour 3 059,52 €.

Les autres immobilisations financières se montent à 1 172 976,98 € et comprennent principalement :

 les remboursements d'emprunts par Colmar Agglomération liés aux compétences transférées

1 138 772,90 €

• le recouvrement d'avances en garantie pour le Domaine Viticole

34 204,08 €

4. Prélèvement sur la section de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'une partie du disponible de la section de fonctionnement qui sert à alimenter les fonds propres de la section d'investissement pour un montant de 12 234 587,16 € contre 14 641 147,82 € en 2014.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte du déficit d'investissement reporté (8 314 593,05 €), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 47 832 392,89 € contre 48 138 968,85 € en 2014.

Elles se ventilent comme suit:

Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecarts en €	Ecarts en %
Dépenses d'équipement	41 093 099,69 €	40 859 861,65 €	-233 238,04 €	-0,57%
Opérations pour compte de tiers	139 520,71 €	25 890,14 €	-113 630,57 €	-81,44%
Dépenses financières	6 906 348,45 €	6 946 641,10 €	40 292,65 €	0,58%
Total	48 138 968,85 €	47 832 392,89 €	-306 575,96€	-0,64%

Les dépenses réelles d'investissement sont reprises en volume 2015/2014 ci-dessous :



On observe le poids principal des dépenses d'équipement qui représentent 85,43 %, comme l'atteste le graphique ci-après :



1. Dépenses d'équipement

Elles atteignent 40 859 861,65 € contre 41 093 099,69 € en 2014, soit -0,57 %. Les dépenses d'équipement restent à un niveau élevé, surtout au regard du contexte général actuel des collectivités territoriales.

Elles se ventilent de la manière suivante :

Comptes	Intitulés	CA 2015
20	Immobilisations incorporelles	1 039 733,65 €
204	Subventions d'équipement	2 462 922,11 €
21	Immobilisations corporelles	18 068 931,00 €
	Opérations individualisées	19 288 274,89 €
Total		40 859 861,65 €

Par rapport aux crédits ouverts de l'exercice, soit 45 424 862 €, le taux de réalisation s'établit à 90 % contre 83,59 % en 2014. Ce taux est remarquablement élevé.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont composées de :

- frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme pour 4 909,56 €;
- frais d'études pour 398 273,75 € qui ont été menées principalement pour l'aménagement de la voirie communale (123 338,16 €), pour le diagnostic de la Collégiale St Martin (57 319,49 €), pour le sport (32 897,60 €), pour la restructuration du Parc et des Ateliers Municipaux (30 081,60 €), pour le processus de dématérialisation (20 465,15 €), pour les travaux d'économie d'énergie (18 192 €), etc;
- frais d'insertion qui enregistrent essentiellement les frais de publication et d'insertion des appels d'offres, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (52 468,03 €);
- concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires qui s'élèvent à 584 082,31 € et intègrent principalement les dépenses relatives aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels utilisés par les services de la Ville (371 184,25 €), ainsi qu'à l'extension et à l'enrichissement du site internet, la création d'outils numériques, d'applications pour les téléphones mobiles et les réseaux sociaux (212 898,06 €).

2 Les subventions d'équipement versées

Le tableau ci-après présente la ventilation des subventions d'équipement par catégorie de bénéficiaires :

Comptes	Intitulés	CA 2015
20415	Groupements de collectivités	49 168,00 €
20418	Autres organismes publics	1 751 000,00 €
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	662 754,11 €
Total		2 462 922,11 €

La ligne **groupements de collectivités** se rapporte à la participation financière de la Ville versée à Colmar Agglomération pour des travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

La ligne **autres organismes publics** s'élève à **1 751 000,00 €** et concerne les participations versées par la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour des opérations de rénovation urbaine.

La ligne **subventions d'équipement aux personnes de droit privé** enregistre principalement les subventions versées par les services suivants :

- gestion du domaine public (135 167,05 €, au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'achat d'un vélo) ;
- enseignement (50 932,71 € à destination principalement des édifices cultuels et 153 007,18 € au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'une tablette numérique) ;
- urbanisme (65 892,96 € pour les ravalements de façades, 41 042,13 € pour l'aménagement intérieur de locaux commerciaux vacants et 21 765,52 € pour améliorer la présentation et l'aspect des vitrines des commerçants).

3 Les immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2015
211	Terrains	126 814,61 €
212	Agencements et aménagements de terrains	916 162,80 €
213	Constructions	7 862 078,91 €
214	Constructions sur sol d'autrui	603,54€
215	Installations, matériel et outillage techniques	6 976 911,85 €
216	Collections et oeuvres d'art	70 288,17 €
218	Autres immobilisations corporelles	2 116 071,12 €
Total		18 068 931,00 €

Terrains

Il s'agit principalement d'échanges de terrains aménagés, ainsi que des acquisitions de terrains nus au titre de réserves foncières et de terrains de voirie pour 126 814,61 €.

Agencements et aménagements de terrains

Ils se montent à **916 162,80 €**.

Les principales dépenses ont été réalisées par les services :

- espaces verts pour 454 362,67 € (achat et remplacement d'arbres, aménagements divers pour les aires de jeux, aménagement de canisites, etc);
- voies publiques et réseaux pour 147 812,38 € dont 132 559,32 € pour divers travaux d'aménagement d'espaces verts et 15 253,06 € pour le réaménagement de chemins ruraux ;
- sport pour 105 554,02 € dont 73 062,96 € au titre de la rénovation de la carrière du Centre Hippique ;
- enseignement pour 74 959,44 € portant sur l'aménagement des cours des écoles maternelles et primaires.

Constructions

Sous cette rubrique sont enregistrées les dépenses de rénovation pour l'Hôtel de Ville (188 107,41 €), pour les bâtiments scolaires (1 545 575,19 €), pour les équipements de cimetières (374 439,70 €), pour les autres bâtiments publics (3 265 293,29 €), pour les immeubles de rapport (1 387 575,78 €), pour les installations générales, agencements, aménagements de constructions (140 231,65 €) et les autres constructions (960 855,89 €).

Construction sur sol d'autrui

Il s'agit de travaux d'espaces verts pour un montant de 603,54€.

Installations, matériel et outillage technique

Les réalisations s'établissent à 6 976 911,85 €. On y retrouve les dépenses pour les installations, les réseaux de voirie et autres réseaux pour 6 297 619,38 €, le matériel roulant, les autres matériels et outillages de voirie ainsi que les autres installations, matériel et outillage techniques pour 679 292,47 €.

Collections et œuvres d'art

Ce poste intègre les acquisitions d'œuvres et objets d'arts pour 45 291,76 € et les fonds anciens des bibliothèques et musées pour 24 996,41 €.

Autres immobilisations corporelles

D'un montant total de 2 116 071,12 €, elles comprennent les installations générales, agencements et aménagements divers (8 946,79 €) et les acquisitions de :

- matériel de transport (698 169,80 €);
- matériel de bureau et matériel informatique (613 116,47 €);
- mobilier (332 497,57 €);
- matériel divers (463 340,49€).

4 Les opérations d'investissement individualisées

Il s'agit d'opérations qui, en raison de leur importance ou de leur caractère pluriannuel, sont retracées dans un chapitre spécifique.

Le tableau ci-après reprend les différentes opérations classées par ordre d'importance :

Comptes	Intitulés	CA 2015
OP.20081	UNTERLINDEN:MUSEE,OFFICE TOURISME,MONUMENTS HISTOR	9 065 888,92 €
OP.20121	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	2 921 221,51 €
OP.20102	RESTRUCTURATION DU CENTRE EUROPE	2 896 082,67 €
OP.20111	UNTERLINDEN: ESPACES EXTERIEURS	1 834 015,83 €
OP.20151	AMENAGEMENT TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	1 291 471,72 €
OP.20132	TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE L'EUROPE	838 365,60 €
OP.20115	MONTAGNE VERTE: PLAN PAYSAGER	256 417,98 €
OP.20113	CREATION SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE RUE BILLING	89 052,22 €
OP.20118	PLAN LOCAL D'URBANISME	46 822,50 €
OP.20153	CENTRE EUROPEEN DU LIVRE ET DE L'ILLUSTRATION	31 524,00 €
OP.20131	ECO QUARTIER AMSTERDAM	17 172,24 €
OP.20112	AMENAGEMENTS P/LOGEMENT NOMADES SEDENTARISES	239,70€
Total		19 288 274,89 €

2. Opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2015
454120131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 montagnes noires	25 890,14 €
Total		25 890,14 €

Les opérations pour compte de tiers se définissent comme des opérations exécutées dans le cadre d'un mandat pour le compte de tiers.

En l'occurrence, elles concernent la mise en sécurité de l'immeuble 9 place des 6 Montagnes Noires pour 25 890,14 €.

3. Dépenses financières

Elles s'établissent à 6 946 641,10 € contre 6 906 348,45 € en 2014 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015
1345	Participations pour non réalisation d'aires de stationnement	44 462,61 €	22 133,28 €
1641	Emprunts en euros	6 092 043,02 €	6 203 706,35 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	666 666,66 €	666 666,66 €
165	Dépôts et cautionnements	3 990,88 €	1 930,15 €
16818	Autres prêteurs	2 250,00 €	2 250,00 €
16878	Autres organismes et particuliers	15 725,76 €	15 750,58 €
275	Dépôts et cautionnements versés	1 400,00 €	0,00€
2761	Créances pour avances en garantie d'emprunt	79 809,52 €	34 204,08 €
Total		6 906 348,45 €	6 946 641,10 €

Le poste participations pour non-réalisation d'aires de stationnement enregistre la restitution de la participation à un redevable, en raison du transfert du permis de construire à un autre bénéficiaire pour 22 133,28 €.

Les lignes **emprunts** en **euros**, **opérations afférentes** à **l'emprunt et les autres prêteurs** comptabilisent le remboursement en capital de la dette pour un montant de **6 872 623,01 €** contre **6 760 959,68 €** en 2014. Il est précisé que les **opérations afférentes** à **l'emprunt** comprennent plus spécifiquement le remboursement en capital des emprunts revolving² et le poste **autres prêteurs** qui enregistre le remboursement en capital de la dette d'un prêt octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales.

La **dette nette** (hors dette récupérable et hors Hôtel de Police) s'établit ainsi au **31 décembre 2015** à **1 012 €** par habitant (la moyenne de la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en 2014 était de 1 322 € par habitant).

Les **dépôts et cautionnements** enregistrent le remboursement de cautions dans le cadre des locations d'immeubles communaux.

Le poste **autres organismes et particuliers** retrace le versement de rentes viagères.

Les **créances** touchent à des opérations qui devront se dénouer à terme.

III. EXCEDENT GLOBAL

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

•	résultat de clôture de fonctionnement	11 274 497,49 €
•	résultat de clôture d'investissement (résultat 2015 et report de résultat 2014)	- 1 247 241,00 €
•	restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	- 3 140 000,00 €

Excédent de clôture 6 887 256,49 €

Ce résultat de clôture a été pris à hauteur de 7 000 000 € lors de l'établissement du budget primitif 2016. Les 112 743,51 € d'écart seront intégrés lors de la prochaine décision modificative.

² Les **emprunts revolving** sont des emprunts renouvelables mis à notre disposition par les établissements de crédit, qui permettent de concilier la gestion de la dette et les flux de trésorerie. Cette formule associe un emprunt long terme de type multi-index et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie.

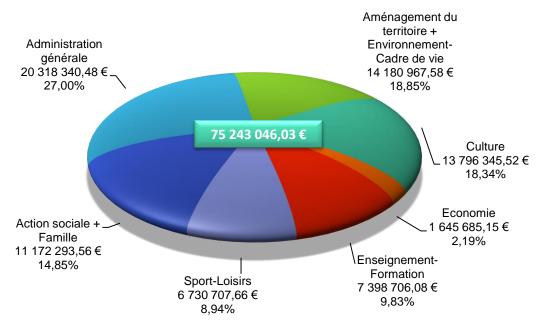
IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE

Il est intéressant de présenter le budget de la Ville en dépenses réelles (hors remboursement emprunts) par activités ou fonctions.

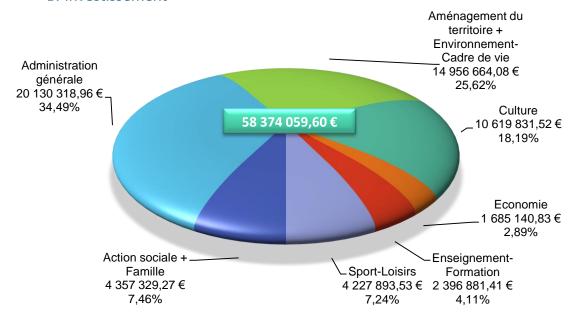
Les graphiques ci-après en présentent la répartition réelle entre :

- > Fonctionnement
- > Investissement
- > Fonctionnement + Investissement.

A. Fonctionnement



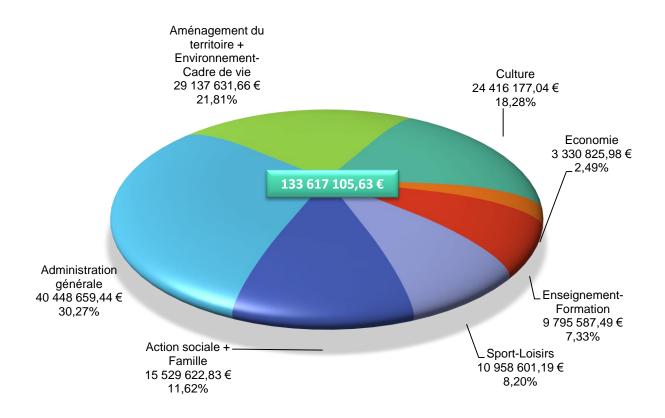
B. Investissement



C. Fonctionnement + Investissement

DEPENSES REELLES (hors gestion active de la dette et hors résultat)

Intitulés	Fonctionnement	Investissement	Total
Action sociale + Famille	11 172 293,56 €	4 357 329,27 €	15 529 622,83 €
Administration générale	20 318 340,48 €	20 130 318,96 €	40 448 659,44 €
Aménagement du territoire + Environnement-Cadre de vie	14 180 967,58 €	14 956 664,08 €	29 137 631,66 €
Culture	13 796 345,52 €	10 619 831,52 €	24 416 177,04 €
Economie	1 645 685,15 €	1 685 140,83 €	3 330 825,98 €
Enseignement-Formation	7 398 706,08 €	2 396 881,41 €	9 795 587,49 €
Sport-Loisirs	6 730 707,66 €	4 227 893,53 €	10 958 601,19 €
Sous-total dépenses réelles	75 243 046,03 €	58 374 059,60 €	133 617 105,63 €
Résultat d'investissement reporté		8 314 593,05 €	8 314 593,05 €
Total dépenses réelles	75 243 046,03 €	66 688 652,65 €	141 931 698,68 €



LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 177 550 € contre 173 800 € en 2014.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

✓ des subventions de collectivités locales et des participations	
de partenaires extérieurs	146 550,00 €
√ du résultat de fonctionnement 2014 reporté	31 000,00 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **164 050 €** contre 142 800 € en 2014.

Elles comprennent :

Les charges à caractère général	0	Les	charges	à	caractère	général
---------------------------------	---	-----	---------	---	-----------	---------

156 667,55 €

Elles représentent 95,50 % des dépenses du Festival du Film.

Elles se ventilent de la manière suivante :

√ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures)	1 286,53 €
✓ les services extérieurs (locations mobilières)	32 303,21 €
✓ les autres services extérieurs (prestations de services, personnel affecté par la Ville, publicité, frais de transport et réceptions)	123 077,81 €

2 Les charges de personnel

7 382,45 €

II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe Festival du Film affiche un **excédent global de** 13 500 €.

LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 89 477,91 € contre 94 800 € en 2014.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

✓ du produit des entrées du Festival	11 222,95 €
√ des subventions de collectivités locales et des participations	
de partenaires extérieurs	75 054,96 €
✓ du résultat de fonctionnement 2014 reporté	3 200,00 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 73 017,91 € contre 91 600 € en 2014. Cette évolution découle essentiellement d'une baisse des autres services extérieurs qui passent de 59 450,79 € en 2014 à 45 792,41 €, en raison d'un rééquilibrage des crédits entre la rémunération des intermittents du spectacle, imputée au chapitre 011, et les cachets versés aux artistes, imputés au chapitre 012. Elles comprennent :

les charges à caractère général	60 982,34 €
Elles sont réparties de la manière suivante : ✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières,	
documentation) ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, publicité,	10 520,61 €
réceptions) ✓ les impôts et taxes	45 792,41 € 4 669,32 €
les charges de personnel	4 009,32 € 12 034,49 €
les autres charges de gestion courante	1,08 €

II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe Festival de Jazz dégage un **excédent global** de **16 460 €**.

LE BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à 304 972,02 € contre 291 241,81 € en 2014 et se ventilent comme suit :

✓	les produits des services et du domaine	4 125,00 €
	Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les	
	établissements scolaires, ainsi que la vente de cartes et de catalogues	
	d'exposition ;	
\checkmark	les droits de place	44 469,49 €
	Il s'agit des droits de place versés par les participants pour l'installation	
	de leur stand ;	
\checkmark	les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations	
	de partenaires extérieurs	226 000,00 €
\checkmark	la reprise de l'excédent de fonctionnement 2014	30 377,53 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 266 077,02 € contre 260 027,81 € en 2014 et se ventilent comme suit :

les charges à caractère général	257 632,32 €
Elles sont réparties de la manière suivante :	
√ les achats, électricité et variation de stocks	15 937,17€
√ les services extérieurs (locations mobilières)	98 167,39 €
√ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions)	142 994,58 €
✓ les impôts et taxes	533,18 €
② les charges de personnel	7 244,70 €
Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations soci s'y rattachant.	ales
❸ les charges exceptionnelles Elles concernent les prix décernés lors du Salon du Livre.	1 200,00 €

C. Le résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement se solde ainsi par un excédent de clôture de 38 895 €.

VOTE DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Maire ayant quitté la séance ne participe pas au vote, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Manage de Manage

Sur la base des exposés présentés en Commission des Finances et en Commissions Réunies le 20 juin 2016 et dans la présente séance du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2015 de la Ville de Colmar.

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 20 juin 2016,

Après avoir délibéré

APPROUVE

l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

CONSTATE

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Salon du Livre et Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés,

BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés	8 314 593,05 €			6 171 243,59 €	8 314 593,05 €	6 171 243,59 €
Résultat affecté (1068)		3 567 593,05€				3 567 593,05 €
Opérations de l'exercice	61 062 022,52 €	64 561 781,52 €	88 686 558,31 €	93 789 812,21 €	149 748 580,83 €	158 351 593,73 €
TOTAUX	69 376 615,57 €	68 129 374,57 €	88 686 558,31 €	99 961 055,80 €	158 063 173,88 €	168 090 430,37 €
Résultats de clôture	1 247 241,00 €			11 274 497,49 €		10 027 256,49 €
Restes à réaliser	7 250 000,00 €	4 110 000,00€			7 250 000,00 €	4 110 000,00 €
TOTAUX CUMULES	8 497 241,00 €	4 110 000,00€		11 274 497,49 €	7 250 000,00 €	14 137 256,49 €
RESULTATS DEFINITIFS	4 387 241,00 €			11 274 497,49 €		6 887 256,49 €

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

REÇU A LA PRÉFECTURE

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM

.→1 JUIL. 2016

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Résultat affecté (1068)		()		31 000,00 €		31 000,00 €
Opérations de l'exercice			164 050,00€	146 550,00 €	164 050,00 €	146 550,00€
TOTAUX			164 050,00 €	177 550,00 €	164 050,00 €	177 550,00 €
Résultats de clôture Restes à réaliser				13 500,00 €		13 500,00 €
TOTAUX CUMULES	To the second			13 500,00 €		13 500,00 €
RESULTATS DEFINITIFS				13 500,00 €		13 500,00 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Résultat affecté (1068)				3 200,00 €		3 200,00 €
Opérations de l'exercice			73 017,91 €	86 277,91 €	73 017,91 €	86 277,91 €
TOTAUX			73 017,91 €	89 477,91 €	73 017,91 €	89 477,91 €
Résultats de clôture Restes à réaliser			11 AS	16 460,00 €		16 460,00 €
TOTAUX CUMULES				16 460,00 €		16 460,00 €
RESULTATS DEFINITIFS				16 460,00 €		16 460,00 €

BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE - ESPACE MALRAUX

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	836,47 €			30 377,53 €	835,47€	30 377,53 €
Résultat affecté (1068)		836,47 €				836,47 €
Opérations de l'exercice	283,20 €	158,87€	266 077,02 €	274 594,49 €	266 360,22 €	274 753,36 €
TOTAUX	1 119,67 €	995,34 €	266 077,02€	304 972,02 €	267 196,69 €	305 967,36 €
Résultats de clôture Restes à réaliser	124,33 €			38 895,00 €		38 770,67 €
TOTAUX CUMULES	124,33 €			38 895,00 €		38 770,67 €
RESULTATS DEFINITIFS	124,33€			38 895,00 €	usika 7a. 183	38 770,67 €

DONNE

Décharge au Maire pour sa gestion de l'exercice 2015 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

THE RIVER

Pour ampliation conforme Colmar, le 3 0 JUIN 2016 Le Maire,

ADOPTÉ

ko

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 995,34 € contre 1 140,31 € en 2014. Elles correspondent à l'affectation de résultat 2014 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 836,47 € et au FCTVA pour 158,87 €.

B. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 1 119,67 € contre 1 976,78 € en 2014 et se décomposent comme suit :

- achat de matériels pour 283,20 €;
- reprise du déficit d'investissement reporté pour 836,47 €.

Globalement, la section d'investissement dégage donc un besoin de financement de 124,33 €.

III. RESULTAT

Le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de 38 770,67 €.